

Commune de SECENANS	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE IDENTIFICATION DU RISQUE	
---------------------	---------------------------------------------------------	--

**I-LE DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES RISQUES
MAJEURS (DICRIM)**

[Les communes doivent consulter les portes-à-connaissances du 1^{er} septembre 2008 pour identifier leurs risques, rédiger leur dicrim en même temps que le PCS]

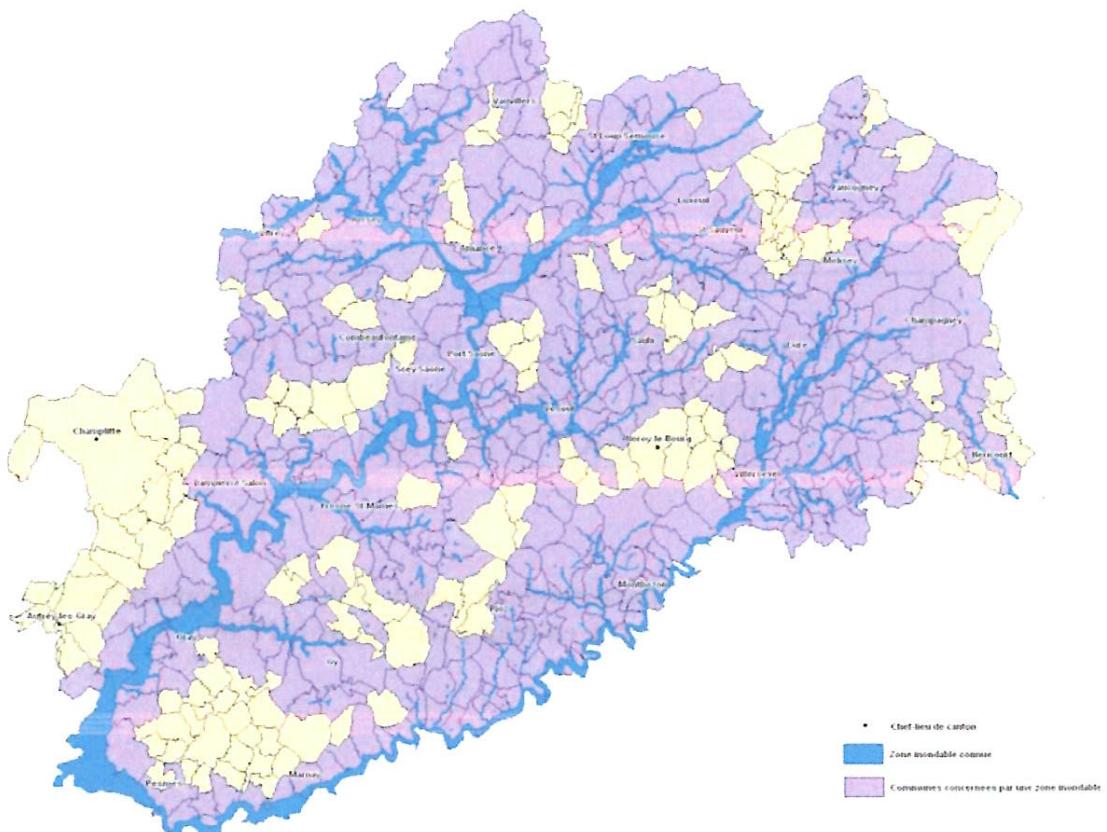


RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

SITUATION : La commune **SECENANS** est concernée par deux types d'inondations :

- le **ruissellement**, en cas d'orages ou de fortes pluies (secteurs concernés : *Ruisseau « Le Narvot »* qui récupère le ruissellement de Vellechvreux – Courbenans et la Côte de Mignafans)
- le **débordement du ruisseau «Le Scey»**,



Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 6

- Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
70PREF19990461	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

- Inondations et coulées de boue : 5

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
70PREF19820902	14/10/1982	14/10/1982	24/12/1982	26/12/1982
70PREF19820903	09/11/1982	09/11/1982	24/12/1982	26/12/1982
70PREF19830451	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
70PREF20030005	14/11/2002	15/11/2002	24/02/2003	09/03/2003
70PREF20160024	25/06/2016	25/06/2016	26/10/2016	07/12/2016

CARTES EN ANNEXES : Planches 12 et 13 (extraites de "l'atlas des zones du Senargent" – DDE/SUHR avril 2008

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Prise en compte des zones inondables dans la Carte Communale,

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie – Tel : 03 84 20 29 82

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : la rivière « Le Scey » débordant lentement, vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone...).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone,...).

ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE



Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche

FERMEZ PORTES ET FENETRES



Coupez la ventilation et la climatisation

Monter meubles, objets, produits à mettre au sec

Faire une réserve d'eau potable et d'aliments

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



LAISSEZ VOS ENFANTS A L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux

ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0



N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du

danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez dès que possible



RISQUE SISMIQUE

DESCRIPTION DU RISQUE

Un séisme résulte d'une rupture brutale des roches le long d'une faille souterraine, suite à une accumulation de contraintes. Lors d'un séisme, les ondes sismiques se propagent à travers le sol ; elles peuvent être localement amplifiées par les dernières couches du sol et par la topographie du terrain. Ce passage d'ondes à travers le sol provoque des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface de la terre. Des effets induits peuvent également survenir : mouvements de terrain, glissements, éboulements...

Un séisme possède ainsi de multiples caractéristiques : durée de la secousse, magnitude (énergie libérée par l'événement), intensité (évaluation statistique, sur une échelle descriptive, des effets et dommages d'un séisme en un lieu donné), position du foyer (point situé dans le sous-sol, sur le plan de faille d'où partent les ondes sismiques), épicentre (point situé sur le sol à la verticale du foyer).

LE RISQUE SISMIQUE EN HAUTE-SAÔNE

Depuis le 1^{er} mai 2011, tout le département de la Haute-Saône est concerné par le risque sismique : en aléa faible (2) sur sa partie Ouest et en aléa modéré (3) sur sa partie Est.

SITUATION COMMUNALE

La commune de **SECENANS** est située dans une zone de sismicité classée en aléa 3

Nota : Dans ces zones, les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie ou se connecter sur le site www.planseisme.fr (notamment partie FAQ).

Un document d'information sur la nouvelle réglementation sismique applicable aux bâtiments est également disponible à l'adresse suivante : http://www.haute-saone.gouv.fr/sections/securite/securite_civile/informations_des_acq/document_d_informati/view

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de séisme

	1. Se mettre à l'abri
	2. Ecouter la radio : France-Bleu FM 101.4 ou France-Inter FM 90.0
	3. En cas de séisme, respecter les consignes
<u>AVANT</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire. ↳ Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité. ↳ Fixer les appareils et les meubles lourds. ↳ Préparer un plan de groupement familial.
<u>PENDANT</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Rester où l'on est : <ul style="list-style-type: none"> • A l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides (tables), s'éloigner des fenêtres ; • A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...); • En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses. ↳ Se protéger la tête avec les bras. ↳ Ne pas allumer de flamme.
<u>APRÈS</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes ↳ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble ↳ Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités ↳ S'éloigner de toutes constructions ↳ Se regrouper et attendre les secours ↳ Si possible prendre : <ul style="list-style-type: none"> • une couverture • une bouteille d'eau par personne • papiers d'identité. ↳ Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...) ↳ Evaluer les dégâts ↳ Informer les autorités